

ANNEXE VII

REDEVANCE MENSUELLE D'HEBERGEMENT POUR LES ELEVES DES MINES

TARIFS 2023 – 2024 : applicables dès le 1^{er} juillet 2023

Décisions des Conseils d'Administration du 13 mars et du 13 juin 2023

CONVENTION APL	2023 – 2024
BINOME chambre standard (2 élèves dans une chambre à 2 lits)	370 €*
BINOME chambre avec douche privative N° 112, 113, 115 à 120, 209, 210, 216, 217, 309, 310, 316, 317, 409, 410, 416, 417, 509, 510, 516, 517, 609, 610, 615, 616, L05	435 €*
BINOME chambre avec terrasse : N° 804 à 808	435 €*
BINOME studio : N°114, 222, 322, 422, 522, 621, 717	500 €*
CHAMBRE INDIVIDUELLE N° 100, 101, 625 à 629, 721 à 725, G03, G05, L01, V01	500 €*
Chambre individuelle avec douche WC : R04	385 €*
DEBINOME chambre standard (seul dans une chambre à 2 lits)	660 €*
DEBINOME chambre avec douche privative (seul dans chambre à 2 lits)	745 €*

* Tarif hors **Contribution de solidarité de 10€ / mois pour les résidents des Mines** (afin de disposer de 15 lits supplémentaires à la Cité Universitaire Internationale)

CAUTION : 400 €

FRAIS DE DOSSIER : 200 €

La Direction de la Maison des Mines et des Ponts ne peut être tenue pour responsable de l'attribution ou non de l'APL, ni de son montant : décision relevant de la CAF après étude du dossier personnel de l'élève.

TARIF OCCUPANT EXTERIEUR	2023 – 2024
BINOME	550 €
DEBINOME	770 €